

CAPa Travaux Forestiers – Niveau 3 Certifié par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation DRAAF depuis le 13 juillet 2023 Code RNCP38391 Source à échéance au 31/12/2028	
Public concerné, nombre,	Toute personne âgée de plus de 16 ans (15 ans sur dérogation)
Prérequis, modalités et délai d'accès	Être issu d'une classe de 3ème ou avoir au minimum 15 ans et 1 jour. Avoir un maître d'apprentissage Être inscrit sur AFFELNET pour les jeunes sortants de 3ème
Présentation générale (problématique, intérêt)	Le titulaire du CAPA Travaux Forestiers est un professionnel qualifié qui, sous l'autorité d'un responsable, exerce son métier dans les travaux forestiers.
Objectifs	Acquérir les connaissances et compétences du métier : • Assurer la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage, sylviculture...) • Réaliser l'abattage des arbres • Participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures • Aménagement de structure d'accueil du public • Spécialisations dans les opérations d'abattage et de façonnage des arbres • Répondre à des impératifs de production (délais, volume de bois coupé ...) en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement • Travailler en interactivité avec les engins forestiers présents sur le chantier
Contenu de la formation	CG 1 Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux CG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle. CG 3 : Interagir avec son environnement social CP 4 : Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture : Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers, Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers CP 5 : Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel : Réaliser des opérations d'abattage, Réaliser des opérations de façonnage CP 6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations : Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements, réaliser des travaux de réparations simples. CP 7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux
Modalités pédagogiques	MODALITES Pédagogie de l'alternance liée au vécu en milieu professionnel (plan d'étude, mise en commun, carnet de liaison) Accompagnement individualisé (entretien individuel, soutien à l'élaboration du rapport de stage, visite sur le lieu d'alternance) Apports de connaissances Travaux Pratiques, Travaux de groupe Visites d'entreprises, interventions de professionnels Chantiers école, mise en situation Analyse de vidéos Recherche documentaire Cas concrets SUPPORTS PEDAGOGIQUES Plateaux techniques : Vidéos, documents professionnels, fiches techniques, fiches de consignes. Prise en compte des situations de handicap (réfèrent handicap)

13, rue de La Vaivre - 70320 AILLEVILLERS et LYAUMONT - 03.84.49.20.15 / mfr.aillevillers@mfr.asso.fr - N° déclaration d'activité : 43700023870

Compétences / Capacités professionnelles visées	- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - Interagir avec son environnement social - Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture et de bûcheronnage manuel - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations - S'adapter à des enjeux professionnels locaux
Modalité d'acquisition de la certification (si formation certifiante ou diplômante)	- Contrôle continu en cours de formation (CCF) - Epreuve terminale :
Durée	- 2 ans - Parcours réduit pour les titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP) avec dispense d'épreuves (validation des acquis) - Parcours aménagé selon situation de handicap
Dates	CAPa TF1 - 01/09/2026 au 30/06/2028 CAPa TF2 - 08/09/2025 au 30/06/2027
Lieu(x)	MFR AILLEVILLERS, 13 rue de la Vaivre 70320 AILLEVILLERS et LYAUMONT 03.84.49.20.15 mfr.aillevillers@mfr.asso.fr ET LIEU D'APPRENTISSAGE
Coût par participant	108€ la semaine (12 semaines MFR par an) + 40 € frais de dossier + 15 € frais adhésion à l'association Pour 12 mois : 9036 € / Formation prise en charge par les OPCO et le les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.
Responsable de l'action, Contact	Mme MOLLAD Céline Responsable CAPa TF Session 2025-2027 M VERSTRACTEN J-C Responsable CAPa TF session 2026-2028 Téléphone : 0384492015
Formateurs, animateurs et intervenants	Equipe pédagogique de la Maison Familiale rurale composées de formateurs qualifiés et autres intervenants extérieurs (maîtres de stage et Ecole, ADMR...)
Suivi de l'action	• Un responsable de classe assure le lien entre l'apprenant, sa famille et son maître d'apprentissage. Le responsable est également chargé d'effectuer le temps d'accueil en début de session et de bilan en fin de session. • Il assure aussi le suivi individualisé des devoirs d'alternance, du rapport et des différents travaux à réaliser par l'apprenant en collaboration avec le tuteur et le reste de l'équipe pédagogique. • Tout au long de la formation, un suivi est assuré par le biais du carnet de liaison de l'apprenant, de rencontre dans le cadre du tutorat et des visites des moniteurs sur les lieux de stage. • Lien régulier avec les employeurs, CCF sur le lieu d'apprentissage. • Cahier de texte numérique (iENT) accessible aux familles des apprenants, aux apprenants ainsi qu'au maître d'apprentissage.
Evaluation de l'action	Contrôle continu CCF Epreuve terminale
Passerelles et débouchés possibles	Le titulaire du CAPa TF peut s'insérer directement dans le monde professionnel Secteur Public : • Agent de Collectivité Territoriale ou de Parc Naturel National ou Régional Secteur Privé • Agent de Coopérative Forestière ou de groupements Forestiers • Opérateur ou conducteur d'engins en Exploitation Forestière • Ouvrier sylvicole Opérateur en abattage manuel

Poursuites d'études

- Bac pro Forêt
- BP Responsable de chantiers forestiers

Première session d'examen en 2025

Session 2026 : 75 % réussite examen - 50 % poursuite d'études - 50 % à l'emploi – Abandon 0 %

Session 2025 : 100 % réussite examen - 0 % poursuite d'études - 100 % à l'emploi

Consultez l'historique des résultats aux examens et insertion sur nos réseaux